



DANS SA SEANCE SU 26 AOUT 2019 LA MUNICIPALITE

A pris note

- Des résultats des radars sympathiques installés au Ch. de la Crosette et à la Rte du Lac, au droit du 30 km/h, du 05 au 19 août 2019 : Ch. de la Crosette, le V85 est à 24 km/h et la vitesse maximale à 41 km/h ; Rte du Lac : le V85 est à 31 km/h et la vitesse maximale à 56 km/h.
- Du résultat du contrôle radar effectué par la Police Cantonale en date du 24 juillet 2019, de 14h35 à 16h35 à la Rte de Lonay : 1004 véhicules ont été contrôlés dont 74 dénoncés. Le taux d'infractions pour Denges est de 7.37% ; le taux d'infractions du canton pour la période en cours est de 3.94%.
- De l'autorisation délivrée par la Police Cantonale du Commerce pour la vente en détail de tabac à Fleurs de Pain, Rte de Genève 101. Elle est valable du 01.07.2019 au 30.06.2024.

La municipalité